

N° 2017/178

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 11 décembre 2017

OBJET :

**AVENANT AU
REGLEMENT
INTERIEUR UNIQUE
POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX**

L'an deux mille dix-sept, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Véronique PETIT, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE

PROCURATIONS : Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques GAUBOUR pouvoir à Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS (absent)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BRONSART

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Katya SCHMITT, Adjointe aux services enfance, jeunesse, affaires péri et extrascolaires et restauration scolaire, informe l'assemblée délibérante d'une modification de certains points du règlement concernant les horaires de l'ALSH.

Considérant que la mise en place de la semaine à 4 jours entraîne la réactualisation de certaines dispositions du règlement intérieur en vigueur et notamment concernant les horaires d'ouverture du mercredi ;

Considérant les demandes de plusieurs familles relatives à l'extension des tranches horaires d'accueil et de départ des enfants ;

Considérant les demandes de certaines familles dont les enfants sont inscrits à des activités associatives se déroulant le mercredi après-midi ;

Considérant qu'au regard de l'ensemble de ces données, il y a lieu de modifier le règlement intérieur ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 12

Votants : 13

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 18 décembre 2016

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité (*1 abstention : Monsieur Christophe VIGIER*) :

APPROUVE le nouveau règlement des services périscolaires, restauration scolaire et extrascolaires.

DIT que le présent règlement, ci-annexé, sera affiché dans les structures et applicable à partir du 1^{er} janvier 2018

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,